

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-27

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-trois avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN, Maire**

Présents : Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CRESPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Stéphane GISBERT-CUREAU, Noël LARGERON, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

Excusé : /

Secrétaire de séance : Vanessa BRET

Date de Convocation : 16 avril 2026

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Madame Christèle MAYOUSSIER, 1^{ère} Adjointe en charge des finances, rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DRESSE** la liste des contribuables remplissant les conditions fixées par l'article 1650 du Code Général des Impôts susceptibles d'être désignés par le directeur des services fiscaux en qualité de commissaires titulaires ou de commissaires suppléants au sein de la commission communale des impôts directs ainsi qu'il suit : soit 12 commissaires titulaires et 9 commissaires suppléants :

Civilité	NOM	Nom de jeune fille	Prénom
Proposition de commissaires titulaires			
Madame	BLANC	BERNARD	Virginie
Monsieur	BLANDON		Pascal
Monsieur	CALLY		Gérard
Madame	COMTE	BRUN	Delphine
Madame	KAPRIELIAN	FAUSSURIER	Monique
Madame	MICHAUD	PEPIN	Isabelle
Madame	MICHEL	LAURENT	Rachel
Monsieur	MOREL		Franck
Madame	RAYNAUD	JOLY	Danièle
Monsieur	SAINT CYR		Loïc
Monsieur	VILLEDIEU		Eric
Monsieur	WARIN		Simon
Proposition de commissaires suppléants			
Madame	CHANEL	CORNIER	Viviane
Madame	COLIN	PONCET	Fabienne
Madame	FIEUJEAN	FAVRE	Valérie
Monsieur	GISBERT-CUREAU		Stéphane
Madame	GUILLEMAUD	BERNARD	Céline
Madame	MARTIN	LAFLECHE	Nathalie
Madame	MOISSONNIER		Pauline
Monsieur	PELUX		Emmanuel
Monsieur	PETIT		Jean-Pierre

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

